

gleterre, le second La stabilisation monétaire en Belgique.

On sait que la restauration monétaire réalisée par la Grande-Bretagne est un des événements les plus remarquables et les plus intéressants de ces dernières années. Après avoir indiqué les causes de la dépréciation de la monnaie anglaise, M. Georges Lacout analyse de la façon la plus complète les mesures prises par le Gouvernement Britannique pour enrayer la baisse de la livre sterling et préparer la voie au redressement financier. L'auteur n'a pas manqué de faire ressortir les conséquences fâcheuses de la hausse précipitée de la devise anglaise sur la situation économique du pays ; il montre pour quelles raisons le rétablissement de l'étalon-or opéré en 1925 était prématuré et il indique les conditions artificielles dans lesquelles fonctionne actuellement le nouveau régime monétaire anglais.

M. Louis Franck, grand avocat d'affaires, professeur à l'Université de Bruxelles et aujourd'hui gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, a dirigé pendant la guerre l'administration et les finances de la ville d'Anvers. Déporté en Allemagne pour son opposition à l'envahisseur, il a été, après l'armistice, appelé par le roi Albert à la tête du département des Colonies. Pendant son ministère, qui dura de 1918 à 1924, il a appliqué au Congo belge une politique qui s'est traduite par une prospérité remarquable. Ayant quitté le pouvoir en 1924, il signala les causes d'échec du premier projet de stabilisation belge. Quand ses prédictions se furent réalisées, M. Franck contribua à amener la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Celui-ci redressa la situation par toute une série de mesures qu'on trouvera exposées dans le livre de M. Louis Franck. On y verra comment se présentait le problème, d'après quelles bases fut calculé le taux de stabilisation et quelles furent les conséquences de la création du belga.

LOUIS CARIO.

POLICE ET CRIMINOLOGIE

Les sports et la musique à la Préfecture de Police. — M. Chiappe, le nouveau préfet de police, vient d'instituer, pour les gardiens de la paix, une école de chauffeurs. On ne compte plus les cours que les gardiens de la paix sont appelés

à suivre pour parfaire leur instruction technique. Nous avons déjà l'agent fluvial, l'agent polyglotte interprète, l'agent-pilote, l'agent à bicyclette et l'agent à cheval ; nous aurons bientôt sans doute l'agent-aviateur. Et dire qu'il se trouve encore des gens pour considérer les gardiens de la paix comme de vulgaires désœuvrés, d'oisifs flâneurs. Vous savez le refrain qui se chantait, naguère, à tous les carrefours : *Les agents s'baladent tout l'temps.*

Ce temps heureux est passé pour eux, s'il est vrai qu'il ait jamais existé. La vie s'est tellement compliquée ! Les agents d'aujourd'hui ressemblent à des machines sous continuelle pression. Ils sont emportés par un tel courant d'activité que leurs délassements mêmes en gardent le caractère. Ennemis des jeux sédentaires, ils sont requis par les sports. La plupart ont à peine quitté leur service, qu'ils enfourchent leur bicyclette ou leur moto, pour courir dans les divers gymnases de la Ville y prendre des leçons de culture physique.

Ils s'enrôlent de plus en plus nombreux à l'A.S.P. P., c'est-à-dire à l'Association sportive de la Préfecture de Police, pour n'être pas en reste de vigueur avec les deux autres corps rivaux de l'Administration : la garde républicaine et les sapeurs-pompiers. L'histoire de cette association, aujourd'hui florissante, vaut d'être contée, parce qu'elle démontre ce que peut l'esprit d'initiative et de ténacité.

A la fin du siècle dernier, quelques fonctionnaires, commissaires de police et officiers de paix : MM. Guillaume, Bénin, Duponnois, Charles Meyer... amis du fleuret, avaient, sous l'égide de M. Mouquin, lui même friand de la lame, obtenu l'autorisation de se réunir dans un local de la caserne de la cité, pour s'y livrer à des assauts d'escrime. Les amateurs du jeu s'y donnaient rendez-vous, y compris de simples gardiens de la paix, anciens moniteurs de régiment. C'est cette petite société qui, sentant lui venir l'appétit au fur et à mesure, et soucieuse de donner satisfaction à tous les fervents du muscle, prit, en 1900, le nom d'Association sportive de la Préfecture de Police.

Son but était, comme il est dit dans l'article 2 des statuts, de *donner à ses membres, quel que fût leur âge, par une méthode de gymnastique scientifique et rationnelle, une éducation physique, un exercice utile, salubre et fortifiant, un*

entraînement à la défense personnelle, un délassement agréable et économique, au sein de l'Administration.

L'idée était excellente. Elle végéta longtemps néanmoins, faute de ressources et d'outillage. On avait bien réussi à se munir d'agrès de gymnastique et d'haltères, mais qui encombraient la salle d'armes jusqu'à menacer de la rendre impropre à sa destination. Et si l'on avait créé une section de *foot-ball* et de *rugby*, on n'était pas en mesure de lui fournir un terrain d'entraînement. C'est qu'un terrain d'entraînement, correctement aménagé, coûte cher, et que l'A. S. P. P., bien que disposant de l'estampille du Préfet et de sa bienveillance, est un organisme indépendant, réduit à ses seules ressources, savoir : la cotisation de ses membres, cotisation minime, comme bien l'on pense. A la vérité, il s'y peut joindre des contributions volontaires, des dons de bienfaiteurs, des subventions officielles, mais d'une perception lente et limitée, de sorte que l'A. S. P. P. attendrait encore son stade, si M. Gaston Faralicq n'était intervenu.

M. Gaston Faralicq fut élu président de l'Association à la mort de son collègue M. Duponnois. Il fut élu presque à son corps défendant, car ces fonctions de président, pourtant absorbantes, ne dispensent nullement son homme des obligations courantes du métier. M. Faralicq n'y pouvait consacrer que ses moments perdus. Il s'estimait déjà suffisamment occupé par son poste de commissaire divisionnaire du VI^e district. Il dut céder, néanmoins, à la pression de ses collègues et pour le profit de tous, car M. Faralicq a le génie de l'organisation. C'est un imaginaire. Il a de qui tenir, sous ce rapport, puisqu'il est le frère de l'ex-commissaire de police aux délégations judiciaires, qui s'est fait renom de poète et d'auteur dramatique et, que l'on fêtait récemment chez Aurel. Il se jura de pourvoir la société d'un stade. Voici comment il y est parvenu.

Avisé, en 1924, qu'un terrain de trois hectares, situé à Pantin, route de Flandre, appartenant à la ville de Paris, était disponible, il en prit la location. Le terrain servait, depuis plusieurs années, de lieu de décharge publique. C'était devenu, d'un côté, un véritable dépotoir, de l'autre, une savane une forêt vierge, un fouillis inextricable d'orties et de plants sauvages. Il y mit ses adhérents, qui, sans négliger leur service ordinaire et n'utilisant que leurs heures de loisir, réussirent, après plusieurs mois d'un

travail acharné, à le rendre praticable. Et pour vous donner idée de l'immensité de la tâche, songez qu'il y fut enlevé plus de cent cinquante tombereaux de gravats. Une grande baraque, devenue inutile dans la cour de la caserne de la cité, y fut transportée, et servit à l'aménagement des vestiaires. Il fallait y amener l'eau pour les douches. On établit une canalisation. Une piste athlétique de mâchefer pilé fut construite autour du terrain, toujours par les seuls sociétaires, et c'est là, maintenant, que les coureurs vont s'entraîner, aux heures de liberté. C'est là que fut disputée, le 13 juin 1926, la quatrième épreuve du Challenge de Castellane, entre les trois corps-frères de l'Administration : gardiens de la paix, gardes républicains, sapeurs-pompiers. Evidemment, ce stade laisse encore à désirer sous bien des rapports. Si économiquement que l'on ait procédé à son installation, il a fallu déboursé déjà une soixantaine de mille francs. Il en faudrait davantage pour l'amener à son point de perfection, y édifier, notamment, un système de chauffage pour les douches. On compte sur le concours de généreux Mécènes pour y parvenir. Le rêve de M. Faralicq serait de construire dans ce terrain, utilisé par les seuls coureurs, un bâtiment qui abriterait concurremment la lutte, la boxe, la gymnastique et l'escrime, sans préjudice d'une cour de tennis. Il n'y a qu'une piscine à quoi il lui est interdit de songer. En attendant, les membres de l'A. S. P. P. cultivent tous les genres de sports sous la direction de leurs moniteurs et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques. M. Bénin, commissaire d'arrondissement, s'occupe spécialement de l'escrime, son collègue, M. Rebut, de la natation, M. Morand, commissaire aux Cies de circulation, de la boxe, M. Mourgues, inspecteur principal du 3^e arrondissement, de la lutte, et son collègue à la police judiciaire, M. Gadoin, du cyclisme.

L'A. S. P. P. a même son journal, journal illustré, mensuel, rédigé par ses seuls adhérents et qui enregistre leurs exploits sportifs, ce qui entretient parmi eux une noble émulation. Cette association s'est déjà classée honorablement, parmi les sociétés sportives de France. Les diverses équipes se sont produites en public, avec succès, aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Elles ont disputé divers championnats, notamment à Prague, à Vienne, à Copenhague et à Londres. Sa quatrième rencontre avec la *Métropolitan police* de Londres a eu lieu récemment à Paris, au

stade *Buffalo*, et les concurrents ont été reçus officiellement par nos plus hautes autorités sportives : le prince Murat, le comte de Vogüe, le vicomte de Rohan, M. de Wendel...

L'A.S.P.P. a ses insignes et ses couleurs, qui sont celles de la ville de Paris : rouge et bleu. Elle compte des champions d'élite, qui se révéleront, sans doute un jour, enleveurs de records, mais l'essentiel n'est pas, à mon avis, pour l'A.S.P.P., de produire des *as*, mais d'offrir à ses hommes une distraction saine et de les rendre capables d'endurance et de dextérité.

Et s'il est des gens assez défiants pour s'inquiéter de cette éducation sportive policière, comme d'un encouragement au passage-à-tabac, qu'ils se rassurent en considérant que la Préfecture s'humanise, puisqu'elle a maintenant sa musique. Ne dit-on pas que la musique adoucit les mœurs ? Et la meilleure preuve que les agents-athlètes ne nourrissent aucune intention hostile à l'égard de la population parisienne et qu'ils sont mus de dispositions pacifiques, c'est qu'ils se sont annexé ce corps musical. La musique de la Préfecture de Police et l'A.S.P.P. ont, pour même président, M. Gaston Faralicq. C'est d'un heureux augure. Pourquoi la milice des gardiens de la paix n'aurait-elle pas sa musique comme tous les régiments ont la leur ? Et ici, encore, c'est le hasard qui est intervenu, pour la mettre sur pied.

Il y avait, jadis au IX^e arrondissement, qu'administrait le commissaire divisionnaire Rousselot, un agent mélomane qui, de sa propre autorité, avait convié ses collègues de l'arrondissement, instruits d'un instrument quelconque, à se réunir chez lui, pour y exécuter quelques morceaux d'ensemble. La chose alla bien un temps, puis, la discorde s'était mise dans le clan, à propos de je ne sais plus quelle histoire d'instruments, achetés à frais communs, endommagés ou mal répartis. Ceux qui croyaient avoir à se plaindre s'étaient adressés au Préfet, qui ne se souciait guère d'intervenir, comme arbitre, dans une discussion d'ordre privé, d'ailleurs assez confuse, et qui ne relevait pas de ses pouvoirs, mais un haut fonctionnaire, estimant la réclamation fondée, s'était entremis, en sous-main, pour servir de trait d'union aux dissidents. Ces derniers, avec son appui et à son instigation, constituèrent un groupe nouveau; qui, élargissant son action, recruta des adhérents parmi l'ensemble de la police parisienne, et dont M. Bleu, brigadier, ancien chef de musique au régiment, prit la

direction. C'est ainsi que, peu à peu, le corps musical de l'A. S. P. P. fut en mesure de se faire entendre, d'abord dans les stades et vélodromes, puis dans les squares et les jardins publics, concurremment avec sa glorieuse aînée, la musique de la garde républicaine, qu'elle brûle d'égaliser, bien que cette dernière ne soit composée que de professionnels, triés sur le volet.

Après tout, où est le mal ? La chose ne serait blâmable que si les agents-musiciens en venaient à négliger leur service de surveillance, mais de même que leurs collègues sportifs, ils ne sacrifient que leurs loisirs à leur second métier. Et la preuve m'en est apportée ce matin même (23 avril) par les journaux, où je lis le fait divers suivant, que je reproduis *in extenso* pour en mieux souligner l'authenticité :

La musique de la préfecture de police venait d'exécuter une répétition dans la cour de la caserne de la cité, et les musiciens avaient obtenu dix minutes de pause. Deux d'entre eux, les brigadiers Aubertin et Roussel, s'étaient écartés jusque sur le quai Saint-Michel, lorsqu'ils aperçurent deux hommes qui se disputaient. L'un d'eux, sortant un revolver de sa poche, en abattit l'autre d'une balle en pleine poitrine et s'enfuit. Les deux musiciens se lancèrent à sa poursuite et parvinrent à s'en saisir au moment où il s'engouffrait dans le couloir d'une maison de la rue du Fouarre. Ils le conduisirent, eux-mêmes, au commissariat du quartier, tandis que d'autres musiciens transportaient le blessé à l'Hôtel-Dieu. Le blessé se nomme André Fouque et demeure 21, rue Galande. Le meurtrier, Georges Mathieu, est chauffeur et habite 42, rue Saint-Paul. Tous deux se disputaient une femme.

Les Parisiens peuvent donc se rassurer. Ils sont toujours sous bonne garde.

ERNEST RAYNAUD.

ENSEIGNEMENT

Abel Hermant : *Xavier ou les Entretiens sur la grammaire française*, Le Livre. — André Fontaine : *Le Problème grammatical*, Nathan. — Etienne Le Gal : *Ne dites pas... mais dites*, Delagrave.

Tous les gens de goût déplorent que notre langue soit aujourd'hui très mal parlée et très mal écrite. Certains appellent cela la *Crise du Français*, mais peut-être le terme *crise* n'est-il pas heureux, car il désigne proprement un changement brusque qui survient au cours d'une maladie, et dans la langue courante un passage périlleux et décisif. L'affection dont souffre la langue